

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 mai 2020

---

## Point 1 : Situation financière au 31 décembre 2019.

Jacques Déas est invité par le Maire pour nous faire une présentation la situation financière arrêtée au 31 décembre 2019.

Il commente les tableaux du fonctionnement, des investissements 2020 et des emprunts de la commune.

## Point 2 : Nomination des délégués aux EPCI et diverses structures.

- **SPL** : Délégué : Benoît MARCHAND
- **Territoire Energie 90** : Titulaire : Julien GIRARDCLOS  
Suppléant : Arnaud CHAILLET
- **Syndicat Intercommunal d'Hérimoncourt** : Titulaires : Aoussafe CHERNINE et Emmanuel CHAMAGNE ; suppléants : Serge CONTINI et Joël PRENAT
- **CNAS** : Titulaire : Aoussafe CHERNINE et suppléant : Gilles PERRIN.
- **Syndicat de la fourrière** : Titulaire : Joël PRENAT et suppléant : Gilles PERRIN
- **RPI** : Titulaire: Aoussafe CHERNINE, suppléantes : Vanessa BAPST et Marie-Pierre MAILLOT
- **Défense** : Alain BOURQUENEZ
- **Commission Appel d'offres** : Président : Gilles PERRIN et titulaires : Benoît MARCHAND, Serge CONTINI et Alain BOURQUENEZ , suppléants : Emmanuel CHAMAGNE, Arnaud CHAILLET et Julien GIRARDCLOS.
- **CCAS** : Président : Gilles PERRIN, conseillers : Aouassafe CHERNINE, Vanessa BAPST, Marie-Pierre MAILLOT, et 2 membres extérieurs au CM à définir.

## Point 3 : Délégations consenties par le CM au Maire

Conformément à l'article L2122-22 du Code des Collectivités, le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- D'accepter les indemnités de sinistres liées aux contrats d'assurance
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code, à condition que le conseil municipal en soit informé dès la réunion suivante

#### **Point 4 : Le point sur le RPI et sur les différents agents communaux**

En concertation avec les enseignants et les élus de la commune de Vandoncourt, plusieurs réunions ont eu lieu afin d'organiser le retour des enfants dans les écoles Montbouton-Vandoncourt en respectant les gestes barrières. Pour se faire, nous avons agencé les salles de classe afin de pouvoir respecter la distanciation et pouvoir accueillir les élèves de parents prioritaires dans les mêmes temps. Nous avons également trouvé une solution de repli afin que les enfants puissent bénéficier de repas froids et d'un accueil périscolaire.

Cette situation particulière a nécessité une nouvelle organisation du fonctionnement des agents durant la période scolaire du 2 juin 2020 au 3 juillet 2020.

Dans le même temps, il s'est avéré que les missions des agents (agent du patrimoine, agents techniques, animatrice et secrétaire) et leurs situations administratives demande d'être réorganisées.

Une fiche de renseignements a été créée afin de connaître les éléments essentiels (statuts, horaires du personnel...).

Le maire ainsi que la première adjointe vont rencontrer tous les agents au service de la municipalité de manière individuelle pour élaborer un planning précis, des missions claires. De plus, les congés annuels et récupération devront dorénavant être centralisés au secrétariat par saisi informatique.

Un formulaire de congé sera élaboré afin que les agents puissent faire leur demande et la faire valider auprès de la hiérarchie. A défaut de ce document complété et signé, l'agent ne pourra s'absenter.

### **Point 5 : Situation De Mme HAFIDI secrétaire de Mairie**

Après avoir effectué 2 CAE d'un an consécutif puis un CDD de 3 ans, son contrat arrive à terme le 31 juillet 2020, d'où l'état d'urgence.

Elle travaille 20 heures par semaine (4 après-midi de 14h à 19h) du lundi au jeudi sauf ce mois-ci, elle continue son télétravail et vient 2 après-midi, elle est agent administratif et elle a un contrat public de catégorie C.

Elle fait la comptabilité, l'Etat-civil, l'urbanisme, la gestion du personnel, et bien sûr l'accueil.

Nous avons envoyé un courriel à l'inspection du travail pour obtenir la possibilité de renouveler son contrat pour 3 ans. Sans réponse à ce jour, nous allons en faire de même au Centre de Gestion.

### **Point 6 : Mise en place des commissions**

Il a été proposé aux conseillers un tableau pour s'inscrire au diverses commissions. Celui-ci sera remis à jour et représenté lors de la prochaine réunion municipale.

### **Point 7 : Points divers**

Deux responsables de la salle ont été nommés : Julien GIRARDCLOS et Alain BOURQUENEZ.

Résumé du Maire de la réunion de la Communauté de Communes du Sud Territoire du samedi 6 juin 2020.

La prochaine réunion du CM aura lieu le 30 juin 2020, à 20 heures à la salle du Plateau.

Séance levée à 22 heures 15 ; tous les conseillers étaient présents.